

**REGIE DU DOMAINE SKIABLE DE GRESSE-EN-VERCORS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 22 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 janvier 2024, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué le 15 janvier 2023, s'est réuni à 14h30 en session extraordinaire à la mairie, place du docteur Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence d'Éric MENA.

Membres en exercice : 7

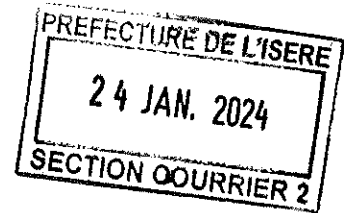
Présents : Gilles APELOIG, Didier RICHE, Éric MENA, Bertrand LECUYER, Franck GRABIAS, Alexandre LEFEVRE, Dominique GRESLOU

Représenté :

Ne participe pas au vote :

Nombre de votants :

Secrétaire de séance :



Autres personnes présentes :

- Représentant de la commune de Gresse en Vercors avec voix consultative : BELLOT Jean Marc (Maire).
- Représentant consultatif technique du Domaine skiable : HIRSCHLER Sandrine, Directrice du Domaine skiable de Gresse en Vercors.

VOTE : 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

2024-3 Tarif spécial soirée électro

Le 3 février 2024, le restaurant du Sun Valley organise une soirée électro et souhaite proposer pour l'occasion des packs comprenant notamment restauration, musique, hébergement et forfait de ski. Il demande pour l'occasion de bénéficier de forfaits de ski à des tarifs préférentiels pour les intégrer à leurs packs.

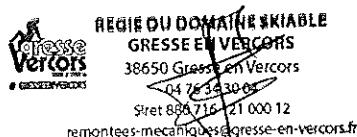
Compte-tenu du fait qu'un tel évènement permet un volume de ventes de forfaits importants au bénéfice de la station de ski, il est proposé de conditionner cette offre préférentielle à la vente d'au moins 50 forfaits.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser l'utilisation des tarifs préférentiels à 19,50 € dans le cadre de la soirée électro organisée par le Sun Valley si au moins 50 packs avec forfait sont vendus lors de cet évènement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Fait à GRESSE EN VERCORS, le 22/01/2024

Le Président
MENA Éric



Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le et de sa publication/notification le